



SNUDI-FO

Syndicat du Val-de-Marne

Les groupes de niveaux : ni dans le 1^{er}, ni dans le 2nd degré !

Les enseignants de CM2 n'ont pas à participer à la constitution des groupes de niveaux pour l'entrée de leurs élèves au collège

Les directions de plusieurs écoles de Villeneuve-Saint-Georges ont été destinataires d'un mail de la circonscription les informant que « La réunion d'harmonisation pour les futurs 6^{ème} aura lieu le lundi 24 juin 2024 » et précisant : « ... suite à la dernière réforme du Collège, ayez à l'esprit qu'il faudra créer des groupes de niveaux au moment de la constitution des classes. Cette réflexion pourra être menée en amont en équipe. »

Alors que les enseignants du second degré sont particulièrement mobilisés contre les mesures du « choc des savoirs », en particulier contre les groupes de niveaux qui organisent un véritable tri social, alors qu'une large intersyndicale en demande le retrait, **les enseignants du premier degré seraient ainsi responsables de constituer des pré-classes et de participer à la constitution de ces groupes de niveaux pour leurs élèves actuellement en CM2, en dehors de tout cadre réglementaire et de leurs obligations de service !** Inacceptable !

Les dernières déclarations gouvernementales confirment et aggravent la mise en place des groupes de niveau et du tri social dès l'école primaire.

Le 7 mars, alors que 4500 enseignants de Seine-St-Denis manifestaient au ministère pour exiger un plan d'urgence pour le 93 et le retrait immédiat des groupes de niveaux et du choc des savoirs, la ministre Mme Belloubet animait un groupe de travail avec les syndicats nationaux représentatifs pour rendre ses arbitrages concernant les « groupes de niveau ». **Si le terme « niveau » semble promis à disparaître des textes réglementaires qui seront présentés au prochain CSE du 14 mars, la ministre n'a en rien renoncé à son projet de tri social.**

Dans le journal « Le Monde », elle explique ainsi : « Je demande aux enseignants de travailler avec leurs élèves en groupes tout au long de l'année scolaire, en prenant en compte leur niveau et leurs difficultés dans telle ou telle modalité d'apprentissage », rajoutant « peu importe le nom qu'on donne à ces groupes ».


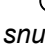
Quant au Premier ministre Attal, il a déclaré le 8 mars : « à partir de la rentrée prochaine, en français et en mathématiques, en sixième et en cinquième dans un premier temps, les élèves seront dans des groupes de niveau avec des élèves de même niveau ». *« C'était et ça reste une très bonne idée et ça va être appliqué à la rentrée prochaine, je vous rassure sur ce sujet-là. »*

La seule nouveauté annoncée par la ministre est la possibilité laissée aux chefs d'établissement « de voir à quels moments dans l'année il faut rassembler les élèves en classe entière, afin de réexaminer la composition des groupes dans ces deux matières fondamentales ».

En clair, que doit-on comprendre ?

- Que dès la rentrée de septembre 2024, des groupes de niveau seront organisés dans les collèges à partir des pré-groupes établis par les professeurs des écoles lors des liaisons CM2 6ème, avec effectifs réduits pour les élèves les plus en difficulté.

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

✉ 11/13, rue des archives - Maison des syndicats – 94000 CRETEIL ☎ 01.43.77.66.81
Fax : 01.43.77.31.29 – email : 94snudifo@gmail.com – internet : snudifo94.fr –  snudifo94 –  @SNUDIFO94

- Que donc tous ces groupes auront des horaires alignés pour permettre, quand le principal le décidera et s'il le décide, de réunir ces groupes dans les classes.
- Que les progressions pédagogiques de ces groupes devront être strictement les mêmes pour que ces regroupements en classe aient du sens : c'est la remise en cause de notre liberté pédagogique !
- Qu'un élève en difficulté et « pris à part » (pour reprendre les termes de la ministre Belloubet) pourrait faire des allers-retours entre son groupe avec un professeur et sa classe avec un autre professeur, allers-retours qui ne manqueront pas de le déstabiliser davantage.

Les ministres M Attal et Mme Belloubet confirment donc leur volonté d'instrumentaliser les enseignants et les « tests de positionnement » pour instaurer le tri social dans nos collègues. Tri social qui se poursuivra via l'instauration des classes de « prépa-lycée », qui regrouperont tous les élèves n'ayant pas eu le brevet et invités à « découvrir le monde professionnel » ou à céder aux sirènes de l'armée via le SNU. Pour le SNUDI-FO 94, c'est non !

Des revendications communes !

A juste titre les syndicats du second degré du 94 SNES-FSU, SNFOLC, CGT et SUD écrivent dans un appel commun à la grève et à l'assemblée intersyndicale du mardi 19 mars « un renvoi au local dans la mise en place des groupes de niveau (rebaptisés récemment groupes de besoin par la Ministre) n'est en rien acceptable. Plus que jamais nous appelons les collègues à se mobiliser pour en obtenir le retrait. »

Alors que les écoles sont frappées de plein fouet par les 650 suppressions de postes décidées par ce gouvernement pour la rentrée 2024, tout comme leurs collègues du second degré, les professeurs des écoles refusent de trier leurs élèves et exigent que les remplacements soient assurés et que les effectifs dans les classes soient abaissés. Cela commence par l'annulation des 156 fermetures de classes et l'ouverture de toutes les classes demandées par les écoles.

Le SNUDI-FO 94 invite tous les collègues du département à se réunir dans leurs écoles, à établir leurs revendications, à les rassembler lors des AG de ville/circonscription qui se dérouleront ces prochains jours et lors de l'assemblée intersyndicale départementale qui se tiendra le 19 mars à Créteil (Cf appel intersyndical).


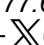
Rassemblons-nous, préparons la grève pour faire reculer le gouvernement !

- **retrait des groupes de niveaux, abandon immédiat et total du « choc des savoirs » !**
- **augmentation immédiate des salaires par l'augmentation significative du point d'indice (au moins 10% tout de suite et le rattrapage des 28,5% perdus depuis 2000) et l'abandon du PACTE ;**
- **abandon du projet de fermeture de 156 classes à la rentrée 2024 et la satisfaction de toutes les demandes d'ouvertures de classes ;**
- **annulation des 692 millions de coupes budgétaires supplémentaires dans l'Éducation nationale;**
- **abandon de toutes les mesures de destruction de l'École publique, du SNU à l'Acte 2 de l'École inclusive, en passant la réforme de la voie professionnelle !**
- **abandon des PIAL et du projet ministériel de création des PAS pour le recrutement d'AESH sous statut de fonctionnaire avec un vrai salaire équivalent à un temps plein...**

Les intentions de grève (en PJ) sont à adresser à votre IEN avant samedi 16 mars minuit.

Créteil le 13 mars

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

✉ 11/13, rue des archives - Maison des syndicats – 94000 CRETEIL ☎ 01.43.77.66.81
 Fax : 01.43.77.31.29 – email : 94snudifo@gmail.com – internet : snudifo94.fr –  snudifo94 –  @SNUDIFO94